

DEPARTEMENT DU RHONE  
COMMUNE DE VOURLES

<p><b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 23</p> <p><b>Ont voté :</b> Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil neuf, le vingt et un avril à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le quinze avril, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p><b>Étaient présents :</b> Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Gérard GRANADOS, , Jean-Jacques RUER, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER, Elyane CLOP, Laurence MARTINEZ, Marie Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES, Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Paul REGARE, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD.</p> <p><b>Absents :</b> Pascale HAUK, Catherine MAURIN, Annie FERNANDES, Christine DUSSURGET, Gianni DE BERNARDIS,.</p> <p><b>Excusés :</b> Pascale HAUK, Catherine MAURIN, Annie FERNANDES, Christine DUSSURGET, Gianni DE BERNARDIS.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Pascale HAUK donne pouvoir à Serge FAGES, Catherine MAURIN donne pouvoir à Michel REGNIER, Annie FERNANDES donne pouvoir à Marie-Thérèse PRALY, Christine DUSSURGET donne pouvoir à Dominique REGNIER, Gianni DE BERNARDIS donne pouvoir à Sylvain ARNAUD.</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Elisabeth MESNIER</p>
--	--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2009-030**

**SEANCE DU 21 AVRIL 2009**

\*\*\*

**OBJET : Création d'un poste d'adjoint administratif**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions de la fonction publique territoriale,  
Vu les lois de février 2007 portant réforme de la fonction publique territoriale,

Monsieur le Maire explique que l'organisation des services au niveau administratif nécessite le recrutement d'une personne supplémentaire qui assurera en remplacement d'un agent les fonctions d'accueil et qui exercera des missions de secrétariat auprès du Directeur général des services.

Ainsi, Monsieur le Maire souhaite recruter un adjoint administratif qui interviendrait à temps complet, et dont les missions seront les suivantes :

- Accueil – Etat civil :
  - ✓ assurer l'accueil physique et téléphonique
  - ✓ établissement des actes d'état civil
- Secrétariat :
  - ✓ assurer le secrétariat du Maire et des élus sous la responsabilité du Directeur général des services
  - ✓ mettre en place des outils de gestion du courrier

Monsieur le Maire dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer le poste d'un adjoint administratif à temps complet à compter du 1er juin 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer le poste d'un adjoint administratif à temps complet à compter du 1er juin 2009.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le  
Et publication  
Le

Le Maire,  
S. FAGES

Fait et délibéré les jours,  
Mois, an et heure que susdits  
et ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
S. FAGES